



C O N S E I L G E N E R A L  
BRETIGNY - SUR - MORRENS

Par email

Aux membres du conseil général  
de Bretigny-sur-Morrens

## CONVOCATION

**Vous êtes convoqué en assemblée**

**jeudi 4 décembre 2025 à 20h15**

**à Bretigny, grande salle de l'Ancien Battoir**

### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°06/2025 - Budget 2026
5. Préavis n°07/2025 - Reclassement des appartements du bâtiment de la rue du Village 3
6. Préavis n°08/2025 - Affiliation à la LPP et vacations des membres de la Municipalité
7. Préavis n°09/2025 - Groupement forestier Membre-Talent - Adoption des statuts
8. Elections – Démissions
9. Informations de la Municipalité
10. Informations du bureau du Conseil
11. Propositions individuelles et divers
12. Contre-appel

Le Président

Arnold Ottonin



La Secrétaire

Anne-Claire Tharin-Racine

Extrait nouvelle Loi sur les communes :

Article 6, alinéa 2 : « **Un membre du conseil général qui manque deux séances du conseil général consécutives, sans juste motif (c'est-à-dire, qui ne s'excuse pas auprès du bureau du conseil général), est réputé démissionnaire.** »